



Document à annexer à tout dossier de stage à l'étranger. Référence convention :

# Stage à l'étranger

Vous avez l'intention d'effectuer un stage à l'étranger, nous vous demandons de prendre note des avertissements suivants

# 1 ASSURANCES:

1)- Demande de stage à l'étranger: Veuillez communiquer au plus tôt, **au moins 3 semaines avant votre départ**, votre dossier de stage (demande de convention via AURION) à la personne Chargée des Stages. Cela vous permettra, sous certaines conditions (montant de la gratification inférieur 15% du plafond de la sécurité sociale sur 7h/jour et 22 jours pour un mois soit 154h) de bénéficier des prestations en nature de l'Assurance Maladie, et du régime Accident du Travail (sur des bases françaises mais avec un remboursement *a posteriori*) durant votre séjour à l'étranger.

Tout stage ne pourra débuter que lorsqu'une convention de stage aura été signée par les trois parties avant le démarrage du stage (Entreprise d'accueil, Etudiant et Ecole) sauf cas particulier accepté par l'ENAC (contrat de travail de droit local).

2) Couverture assurance maladie et recours: dans le cas <u>d'un stage conventionné</u> comme dans celui <u>d'un contrat de travail de droit local et</u> devant l'impossibilité, lorsque vous partez en dehors de la zone couverte par la carte européenne d'assurance maladie (liste des pays sur le site ameli.fr, cf. §7), de vous procurer une couverture en tous points identique à celle que vous avez lorsque vous effectuez votre stage sur le territoire national ou européen, nous vous demandons de **prendre toutes les dispositions nécessaires pour pallier ces carences.**Vous pouvez le faire principalement en souscrivant un contrat d'assurance spécifique pour l'étranger qui vous couvrira pour les risques suivants: frais médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, défense pénale et recours. Il existe des courtiers en assurance spécialisés dans ce type de prestations, comparez bien les contrats proposés. Attention, vérifiez bien que vous n'aurez aucune avance de frais à faire car les frais médicaux peuvent être très chers selon les pays. Vérifiez également que l'assurance contractée est adaptée au pays d'accueil. Vous pouvez demander conseil au département AViC.

Dans le cas d'un stage dans l'un des pays couverts par la carte européenne d'assurance maladie, nous vous demandons de faire votre demande de carte auprès de votre caisse d'assurance maladie.

- 3) Couverture Accidents du Travail (AT): dans le cas d'un stage conventionné avec gratification au-dessus du seuil précédemment cité (15% en 2015, soit l'équivalent de 3.60€ de l'heure), et dans le cas d'un cortrat de droit local, vous devez souscrire une couverture AT avec la CFE (Caisse des Français de l'Etranger). Les renseignements sont à disposition sur E-campus et auprès du bureau des stages (bureau E.108).
- 4) <u>Justificatifs</u>: L'ENAC ne peut en aucun cas se substituer à vous pour vous couvrir contre les risques évoqués ci-dessus.

Vous présenterez donc à l'Ecole tout justificatif d'assurance avant votre départ.

# 2 AVERTISSEMENT SUR LA SECURITE

Consultez la classification de la zone où doit se dérouler le stage envisagé sur le site du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI), rubrique « Conseils aux voyageurs » (cf § 7 adresses utiles).

- l'ENAC ne validera pas une convention de stage pour une zone qualifiée « rouge »





- l'ENAC examinera la situation avant une **éventuelle validation** d'une convention de stage pour une zone qualifiée « **orange** ». Les projets de stage en zone orange étant assez peu acceptés, il vous est demandé d'anticiper votre demande au plus tôt.

En cas de basculement en zone « rouge » pendant votre séjour, il vous est demandé de mettre fin immédiatement au stage. (cf § 6 « Droit de Retrait »)

**Avant de partir,** vous devez prendre connaissance des « conseils aux voyageurs » accessibles via la **fiche-pays** (cf §7 adresses utiles) sur le site du MAEDI.

Il vous est demandé de **vous inscrire avant votre départ** sur la <u>base Ariane</u> (**cf §7 adresses utiles**). De cette manière le MAEDI pourra vous joindre par mail ou SMS en cas d'incident sécuritaire.

Si vous demeurez plus de 180 jours consécutifs dans le pays, en tenant compte de votre temps de présence avant et après le stage, vous devrez vous inscrire au Registre des Français (que vous soyez français ou pas) établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises (Consulat général ou section consulaire de l'ambassade).

# 3 PAPIERS OFFICIELS

- 1) pour l'Europe il vous faut :
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une carte européenne d'assurance maladie (demandez-là impérativement à votre centre LMDE ou Vittavi ou centre de sécurité sociale avant votre départ si vous ne l'avez pas).
  - 2) pour les autres pays :
  - Un passeport et un visa qui varie selon les pays et selon votre situation sur place.

#### 4 DIVERS

- Attention ! une réserve financière sur un compte bancaire est obligatoire dans certains pays (Australie...). Pensez à avoir un moyen de paiement local
  - Les vaccins : se renseigner auprès des ambassades (cf. site des affaires étrangères) et consulter également l'institut national de veille sanitaire
  - Si vous voulez conduire dans le pays, vérifiez bien la validité de votre permis et ou faites vous faire un permis international. Ne faites pas usage d'un véhicule sans une assurance spécifique.
  - Il vous est conseillé de numériser tous vos documents officiels et importants et de les conserver sur un « cloud » en ligne pour pouvoir les retrouver en cas de problème. Et également d'avoir avec vous une photocopie de ces papiers (avec la page visas sur le passeport)
  - Emportez avec vous les coordonnées des contacts sur place, soigneusement préparés à l'avance.
  - Faites vous faire un check-up médical complet, y compris dentaire, emportez avec vous les ordonnances des traitements en cours

# 5 LIENS AVEC L'ECOLE :

- Lire la convention attentivement avant de la signer.
- Un lien doit être maintenu avec l'ENAC (votre tuteur ENAC pour le stage <u>et</u> le service des stages à l'adresse emploi.stage@enac.fr) par mail voire par téléphone si nécessaire pour :
- \*Informer l'école dans les plus brefs délais de toute modification d'une ou plusieurs données de la convention
- \*Informer l'école de tout déplacement ou absence pendant le stage.
- \*Informer l'école de tout problème quel qu'il soit concernant le bon déroulement du stage et du séjour à l'étranger.





### **6 DROIT DE RETRAIT**

Si un stage se déroule dans des conditions anormales (et présente une certaine gravité) de sécurité, de moralité, d'hygiène, de respect de la personne humaine, **il doit être interrompu sur le champ** après toutefois en avoir informé au préalable le tuteur pédagogique du stage à l'ENAC. Cette interruption, si elle est justifiée ne pourra en aucun cas pénaliser l'étudiant de quelque façon que ce soit.

# 7 SITES DE REFERENCE A CONSULTER AVANT LE DEPART

Informations générales :

www.ameli.fr

www.cleiss.fr

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

Liste des pays couverts par la carte européenne d'assurance maladie :

 $\underline{http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-en-europe.$ 

Les adresses des postes diplomatiques et consulaires sont disponibles sur le site du MAEDI français <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr">www.diplomatie.gouv.fr</a> rubrique "nos adresses "

Base Ariane: https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Fiches-pays: http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/

En complément sur le sujet de la santé : http://www.invs.sante.fr/

<u>http://www.cleiss.fr/docs/regimes/index.html</u> centre de liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale pour voir les différents aspects des systèmes de protection sociale locale dans les différents pays

<u>http://www.cfe.fr/pages/assurances/particuliers/intro.php#</u>: pour ceux qui font des études ou un stage rémunéré au dessus du seuil des 15 % à l'étranger : moyens de s'assurer pour les Accidents du Travail. Il est conseillé de téléphoner au numéro indiqué pour savoir exactement quelle assurance souscrire.

Veuillez attester lecture de ce document en le signant : vous prenez ainsi bonne note du fait qu'un stage à l'étranger ne s'improvise pas et qu'il s'organise, en tenant compte des informations qui viennent de vous être données. Vous vous engagez à avoir effectué les démarches nécessaires pour couvrir les risques ci-dessus.

Fait en double exemplaire dont un remis à l'Étudiant

L'Étudiant (Prénom/Nom)

Signature: